



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/13979  
3 juin 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 3 JUIN 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement égyptien a été profondément surpris et consterné d'apprendre que les maires de Naplouse et de Ramallah avaient été victimes, sur la rive occidentale occupée, d'attaques terroristes perpétrées par un groupe terroriste israélien. Le Ministère des affaires étrangères d'Egypte a publié, le 2 juin 1980, la déclaration ci-après à propos des récents et graves incidents survenus sur la rive occidentale occupée :

"Déclaration faite par le porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte à propos des derniers incidents survenus sur la rive occidentale

L'Egypte a été profondément consternée et attristée d'apprendre l'odieuse attaque dont M. Bassam El-Shaka, maire de Naplouse, et M. Karem Khalaf, maire de Ramallah, ont été victimes de la part d'un groupe terroriste israélien alors que les autorités israéliennes d'occupation et le Gouvernement israélien étaient responsables de leur sécurité.

Cet acte criminel et barbare témoigne de façon éclatante et irréfutable des aléas de l'occupation militaire israélienne auxquels les habitants palestiniens de la rive occidentale et de Gaza sont soumis. Ces actes constituent une preuve de plus de la nécessité et de l'urgence qu'il y a à mettre fin à l'occupation israélienne ainsi qu'aux pratiques terroristes de l'administration militaire. D'autre part, ils prouvent clairement la brutalité de la politique de colonisation israélienne de terres palestiniennes, politique qui non seulement sape les fondements de la coexistence entre le peuple palestinien et le peuple israélien, mais attise le cycle vicieux de la violence, de l'amertume et de la haine à un moment où il est urgent de créer un climat favorable en vue de parvenir à une réconciliation historique fondée sur le strict respect de la loi, de la justice et de l'esprit de bon voisinage.

Le Gouvernement et le peuple de la République arabe d'Egypte, en condamnant cet acte brutal et criminel, demandent au Gouvernement israélien, en tant que puissance occupante, d'assumer ses responsabilités en prenant toutes les mesures nécessaires pour châtier les groupes terroristes qui ont commis ces atrocités et assurer la protection des habitants des territoires occupés, conformément à la quatrième Convention de Genève qui régit le statut des

légitimes propriétaires arabes de terres sous l'occupation israélienne. Le Gouvernement israélien ne peut éluder ses responsabilités tant que les pouvoirs n'auront pas été intégralement transférés à une autorité autonome palestinienne.

En attendant, la série d'incidents qui se sont produits et continuent de se produire dans les territoires occupés, réfute tous les arguments d'Israël selon lesquels ce pays devrait conserver l'exclusive responsabilité du maintien de la sécurité dans les territoires occupés. Sous l'administration militaire israélienne, les Palestiniens se sont vus dénier leurs droits, leur sécurité est compromise et leur vie est menacée tant que l'on continuera à les expulser de leurs foyers. Il est donc impératif que les Palestiniens eux-mêmes veillent à la sécurité sur la rive occidentale occupée et à Gaza dans le cadre de la pleine autonomie afin d'assurer leur protection tout en créant des conditions favorables à une juste solution de la question de Palestine. L'Egypte ne ménagera aucun effort pour sauvegarder les droits légitimes du peuple frère de Palestine sur la voie d'une paix juste et globale."

D'ordre de mon gouvernement, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Dr A. Esmat ABDEL MEGUID

-----

